Jiché le messagerie pro 22.07.2020



Liberté Égalité Fraternité Direction Départementale des Territoires du Gers

Service Eau et Risques

ARRÊTÉ n° 32-2020-07-17-005 réglementant le fonctionnement des ouvrages en travers des cours d'eau

La préfète du Gers Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement

Vu le schéma directeur d'aménagement de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne approuvé par le Préfet coordonnateur de Bassin le 16 décembre 2015 :

Vui l'arrêté interdépartemental n°2014-147-0002 du 27 mai 2014 modifié, fixant un plan de crise pour la préservation de la ressource en eau sur le bassin de la Neste et des rivières de Gascogne

Considérant qu'il y a lieu de conserver l'efficacité du soutien d'étiage des cours d'eau réalimentés en limitant autant que possible les variations de débits ;

Considérant que les manœuvres de vannes sur les barrages et ses canaux de derivation établis sur les cours de eu réalimentés peuvent induire de brusques variations du niveau de l'eau.

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture

ARRÊTE

Article 1er - Dispositions concernant les barrages et moulins

Toute manœuvre de vannes établies sur les cours d'eau réalimentés (listés en annexe 1) provoquant artificiellement des variations de débits à l'aval et à l'amont des barrages et des moulins est interdite, à l'exception :

- des vannes commandant les dispositifs de franchissement des poissons;
- des manœuvres d'écluses du département pour la navigation sur la Baïse. La durée de la sassée est a minima de 8 min

Les travaux d'entretien des ouvrages hydrauliques (canaux ou retenues en amont de barrage) sont interdits sur la période d'application du présent arrêté.

Les propriétaires d'ouvrages en travers des cours d'eau sont tenus de maintenir en amont de leurs ouvrages un niveau d'eau constant et de s'assurer en avail du respect du débit minimum.

Téll, 05 82 61, 44 00 3 Place du Prefei Claude Begnasic 32000 AUCH www.gersigobulfr 22/07/2020 messagerie pro

Annexe

Liste des cours d'eau réalimentés du département du Gers

Adour

Arrats

Arros

Auloue

Aussoue

Auvignons

Auzoue

Baise

Boues

Douze

Gélise

Gers

Gimone

Marcaoue

Midour

Osse

Save

3